



SAS NANTES COORDINATION SECURITE - NCS
14, rue Jan Palach Z.A. de la Lorie
44800 SAINT HERBLAIN
Tél. : 02.40.59.35.42 / Portable : 06.07.73.65.51
Email : ncs.formation@orange.fr
Site Internet : www.ncs-formation-amiante.fr



Réf. : PRGPOC3-A-25-S4

ANNEXE 1 : PROGRAMME **INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE** **PROVOQUER L'EMISSION DE** **FIBRES D'AMIANTE – Sous-section 4**

OPERATEUR DE CHANTIER **FORMATION RECYCLAGE**

REFERENCE DE LA FORMATION : ARRETE DU 23 février 2012
Activités relatives au 2° de l'Article R 4412-94 du Code du Travail

Objectif pédagogique : Mettre à jour les connaissances, les compétences et les procédures recommandées pour les activités sur des matériaux amiantés de la sous-section 4 en toute sécurité.

Personnel concerné : tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire.

Conditions préalables : Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans et présenter à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Pré-requis :

- Maîtriser la langue Française (lu et écrit)
- Avoir suivi et validé la formation préalable ou recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans (transmettre l'attestation correspondante).

Méthodes et Moyens pédagogiques :

- Salle de cours et Plate-forme pédagogique situées à SAINT HERBLAIN (44)
- Exposition à l'aide de matériel audiovisuel et matériel de démonstration.
- Participation des stagiaires.
- Exercices d'application sur la plateforme pédagogique.

Intervenants :

Coralie QUELMÉ, Formatrice Certifiée INRS / OPPBTP Sous-section 4 N°78

Durée : 1 journée soit 7 heures.

Nombre de stagiaires : 8 stagiaires maximum par session

Horaires: Matin : 8h30 à 12h00 - Après-midi : 13h30 à 17h00

Documents remis aux stagiaires :

Documents relatifs aux méthodes d'exécution dans un environnement amianté.

Programme :

Rappels :

- Connaître le risque amiante.
- Connaître les exigences de la réglementation « travail », « environnement » et « transport » et leurs évolutions
- Connaître et appliquer les mesures de protection collectives
- Connaître et appliquer les mesures de protection individuelles
- Connaître et appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle
- Signaler les situations dangereuses, en informer l'encadrement
- Savoir réagir face à une situation anormale
- Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention
- Evolutions réglementaires
- Evolutions techniques
- Retours d'expériences de situation de chantier (difficultés rencontrées / solutions)

Modalités d'Évaluations :

Une épreuve théorique de 20 minutes est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment :

- aux risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- à la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- aux documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- aux moyens de protection, les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques
- aux destinataires du mode opératoire

Une épreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

Mettre en œuvre l'organisation et la réalisation de l'intervention de sa préparation à son repli et au traitement des déchets

Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)

Préserver sa santé et sa sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées, tout en préservant l'environnement ;

Alerter sa hiérarchie lors de toute situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier.

Sanction de la formation :

Attestation de Compétence si réussite aux évaluations.

validité 3 ans

Tarif : A partir de 245,00 € HT la journée